

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT FEDERATIONS et ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

PREAMBULE

LE DISPOSITIF ECOWATT

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations et associations professionnelles sont des acteurs et des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité
- En tant que fédérations et associations professionnelles par des actions de communication auprès de leurs adhérents

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique.

A PROPOS DE LA FEI

La Fédération des Entreprises Immobilières (FEI, anciennement FSIF) représente les opérateurs immobiliers qui construisent, louent et gèrent au quotidien bureaux, commerces, logements et bien d'autres actifs immobiliers qui façonnent la ville. Elle est composée :

- de sociétés immobilières cotées et non cotées, bailleurs, qui représentent en France 126 milliards d'euros d'actifs et 24 millions de mètres carrés, dont 51% en régions, soit 40 % du patrimoine immobilier détenu par des investisseurs institutionnels français
- et de promoteurs ayant produit 41 000 logements en 2021

La totalité de nos constructions nouvelles bénéficie de certifications environnementales et notre industrie constitue l'un des 1er émetteurs d'obligations vertes en France avec un encours de 11,5 milliards au 31/12/21.

OBJET DE LA PRESENTE CHARTE

Par la signature de la présente charte, la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI) représenté(e) par Delphine Charles-Péronne, en qualité de Déléguée générale, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner la Fédération des Entreprises Immobilières dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication.

ENGAGEMENTS DE LA FEI

Afin de participer à la réduction des consommations énergétiques lors de l'hiver 2022-2023, la FEI s'engage à promouvoir les actions mises en place par RTE, notamment le dispositif EcoWatt, auprès de ses adhérents. Cet engagement a déjà été concrétisé avec l'organisation d'une réunion de présentation de ce dispositif (le 7 octobre 2022).

La FEI a également constitué un groupe de travail ad hoc dédié à la sobriété énergétique, a recensé les actions à mener, y compris en anticipation de scénarios de crise, et a publié un magazine auprès de l'ensemble de ses adhérents et parties prenantes dédié à la sobriété énergétique.

La FEI souhaite poursuivre les contacts réguliers avec RTE et sensibiliser ses adhérents lors des réunions de ses commissions, en particulier la commission Développement durable.

Les adhérents seront ainsi informés des actions concrètes qu'ils peuvent mettre en place en lien avec les signaux EcoWatt et en concertation avec leurs locataires :

1) Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

Planifier ses fortes consommations lors des alertes

- en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes
- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

Diminuer l'éclairage lors des alertes EcoWatt

- en diminuant et en modulant son intensité
- en éteignant les enseignes lumineuses, les écrans publicitaires et les affichages lumineux superflus

Optimiser l'utilisation du chauffage dans les locaux lors des alertes EcoWatt

- en baissant la température d'au moins 1° supplémentaire durant ces périodes spécifiques

- en baissant la température à 16°C en fin de journée, et en avançant l'horaire de cette baisse à 18h pour les locaux vides le soir
- en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence

2) Agir auprès des salariés / collaborateurs

Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche

- en s'inscrivant sur le site web www.monecowatt.fr
- en communiquant et en valorisant en interne le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition

Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes sur le lieu de travail en les invitant à :

- éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier lors de périodes d'alerte

3) Agir auprès de son écosystème

En menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques en concertation avec les autres acteurs de l'immobilier : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...

En relayant les signaux d'alerte auprès de la population / son écosystème via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr

- en communiquant sur les actions mises en place
- en relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt

En relayant la démarche EcoWatt dans les espaces ouverts au public notamment lors des alertes. Par exemple en utilisant vos écrans d'information consultés par le public pour relayer une alerte rouge

Au-delà des mesures de sobriété énergétique de court terme, la FEI diffusera auprès de ses adhérents les **actions structurelles fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Elles passent notamment par :

Diminuer la température de consigne du chauffage

- En abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés

Réduire l'utilisation de la climatisation

- En restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C

Agir sur l'éclairage des locaux

- En modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
- En éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus

Modérer les consommations liées aux appareils électroniques

- En programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DE RTE AU SEIN DE LA FEI

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : Charles-Péronne
Prénom : Delphine
Fonction : Déléguée générale
Téléphone : 06.12.89.25.26
Adresse électronique : delphine.charles-peronne@feimmo.fr
Adresse postale : 46 rue de Rome, 75008 PARIS

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecowatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), Ecowatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui Non

Souhaitez-vous que le logo de votre collectivité soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui Non

Fait à

Paris

le

8 / XII / 22



Delphine Charles-Péronne
Déléguée générale

F Fédération des Entreprises
Immobilières
E 46. rue de Rome
F - 75008 PARIS
I www.feimmo.fr